

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-064

SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET, Gilberte RICHER.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel DAMMERY

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ROC

La Ville de Chinon a connu un épisode de crue d'une intensité exceptionnelle le weekend du 30 mars dernier. A cette date la ville organisait un événement musique actuelle, « du Rock Chinon Rien », en partenariat avec l'association ROC.

En application du Plan Communal de Sauvegarde et compte tenu des prévisions de hausse du niveau de la Vienne, la collectivité a décidé l'évacuation du quartier St Jacques. En cohérence avec cette décision et pour faire face aux risques encourus par le public, l'évènement qui devait se tenir dans ce même quartier a dû être annulé deux heures avant son ouverture.

Face à cette situation, notre partenaire associatif, engagé sur la buvette, la restauration et les groupes de première partie de soirée, a évalué ses pertes financières pour un montant de 1 000 euros.

Afin de compenser celles-ci, la collectivité propose de verser à l'association ROC une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

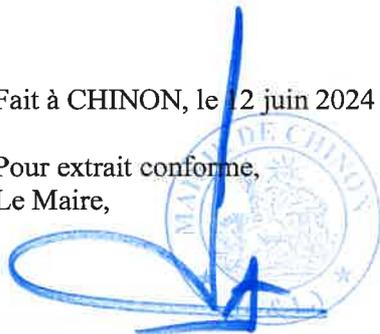
En complément d'information, une demande d'aide à la Direction Régionale des Affaires Culturelles a été effectuée pour compenser les pertes de la Ville et le report de la manifestation est envisagé le samedi 19 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur la subvention de 1 000 € à attribuer à l'association ROC, au titre de l'année 2024 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.